

République Française  
Département du Nord  
Arrondissement de Dunkerque  
Canton de Wormhout

COMMUNE DE WARHEM

## ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

**OBJET** : STATIONNEMENT RESERVE devant les ateliers municipaux au 299 Rue de Rexpoëde  
(du côté droit) pour les commerçants ambulants

**Réf.** : 2025.087

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-263 du 22/07/82,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et suivants,

Vu le Code du commerce, notamment les articles L. 310-2 et R310-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu les demandes des commerçants ambulants concernant l'autorisation de vente de produits devant les ateliers municipaux au 299 Rue de Rexpoëde à WARHEM tous les **jeudis matin de 8 h 30 à 13 h 00** ;

## ARRETE

**Article 1** : Les pétitionnaires sont autorisés à occuper la portion du domaine public au 299 Rue de Rexpoëde devant les ateliers municipaux afin d'y installer leur camion pour y exercer leur activité de commerce ambulant tous les **jeudis de 8 h 30 à 13 h 00** à compter du Jeudi 12 Juin 2025 pendant la durée des travaux de la Mairie et de l'Ecole.

**Article 2** : Les pétitionnaires veilleront à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

**Article 3** : La présente autorisation ne dispense pas les permissionnaires de respecter les dispositions relatives à d'autres réglementaires et notamment celles au titre du commerce ou de l'hygiène alimentaire.

**Article 4** : La présente autorisation est révoquée à tout moment, en cas de non-respect par les pétitionnaires des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toutes autres raisons d'intérêt général.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- aux commerçants ambulants
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote.
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjointe aux Affaires Sociales et Sécurité
- Services Techniques

DECISION EXECUTOIRE  
A DATER DU : 6 JUIN 2025  
LE MAIRE



Warhem, le 5 Juin 2025

P. BOUTTEMY.

Maire de WARHEM

